

Délibération n°2017-33 du Comité syndical du mercredi 29 novembre 2017

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

L'an deux mil dix sept le vingt neuf novembre à quatorze heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 20 novembre 2017.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU (représenté par Daniel VIALA), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PERRUGUE), Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX (représenté par Berthe BARRE), Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Philippe SALASC, Claude VALERO Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17	

Conformément aux articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT, il convient de mener un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Contexte :

A titre indicatif, les budgets des années précédentes étaient les suivants :

- BP 2010 : Fonctionnement : 713.151 euros / Investissement : 5.700 euros
- BP 2011 : Fonctionnement : 1.231.800 euros / Investissement : 17.788 euros
- BP 2012 : Fonctionnement : 1.341.350 euros / Investissement : 5.000 euros
- BP 2013 : Fonctionnement : 1.120.500 euros / Investissement : 9.500 euros
- BP 2014 : Fonctionnement : 1.073.187 euros / Investissement : 4.396 euros
- BP 2015 : Fonctionnement : 1.225.083 euros / Investissement : 12.050 euros
- BP 2016 : Fonctionnement : 1.070.654 euros / Investissement : 2.579 euros
- BP 2017 : Fonctionnement : 1.135.802 euros / Investissement : 50.434 euros

Le budget principal est assorti d'un budget annexe pour la compétence SCOT dont le budget primitif s'équilibrait pour 2017 à 151.426 € en fonctionnement et 138.180 € en investissement.

Au moment où se tiennent les discussions autour des orientations budgétaires de notre établissement pour 2018, le contexte national et régional est relativement difficile et incertain, en particulier en raison des réformes de la fiscalité locale.

Contexte national et régional :

Les finances locales entrent dans une période de plus grande contrainte, ainsi, le gouvernement a fixé un objectif de maîtrise des dépenses des collectivités locales de 13 milliards d'euros d'ici 2022 qui se traduira par une limitation à 1,2% par an de la hausse de ces dépenses.

Pour 2018, il semblerait que la Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) reste au même niveau (996 millions d'euros), tout comme la Dotation de la politique de la ville (150 millions d'euros) ou, encore, la Dotation globale d'équipement des départements (212 millions d'euros), quant à la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL), elle passe de 570 millions à 685 millions d'euros. Si cela semble rassurant, nous n'avons pas de garantie sur la pérennité de ces dotations, d'autant qu'elles restent stables et ne suivent pas l'augmentation des dépenses et des besoins.

La Région Occitanie est un financeur important des actions du SYDEL. Or les ressources des Régions sont incertaines pour 2018. Ainsi, la DGF des régions sera bien transformée en une fraction de TVA ce qui ne permet

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

de garantir une stabilité de leurs ressources que pour l'année à venir. Cependant, en raison de la suppression du fonds régions de 450 millions d'euros, qui servait principalement au financement de la compétence développement économique, nous pouvons craindre un impact négatif sur le financement de nos propres actions dans ce domaine.

Par ailleurs, une probable hausse des charges des collectivités territoriales en général (baisse du nombre des contrats aidés et réduction du taux de subvention de l'Etat, obligation pour les bailleurs sociaux de baisser les loyers de leurs locataires bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, ponction sur le fonds de roulement des agences de l'eau...) nous incite toujours à plus de rigueur et de justesse dans nos demandes de financements à nos membres comme à nos partenaires.

Nous sommes particulièrement alertés sur les difficultés auquel le bloc communal va devoir faire face avec la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population. En effet, même si le dégrèvement est confirmé, rien ne garantit qu'il durera.

Les priorités 2018 pour le Pays Cœur d'Hérault

Le Sydel s'astreint donc à une plus grande rigueur budgétaire pour 2018. Les actions seront poursuivies en privilégiant la recherche de financements extérieurs diversifiés et en limitant au maximum l'autofinancement.

Toutefois, les missions prioritaires confiées au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault doivent être poursuivies et pour certaines prolongées :

- Poursuite de l'élaboration du **SCOT Cœur d'Hérault** avec une année consacrée à la validation du PADD et le démarrage effectif de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs ;
- Animation du **Contrat Local de Santé (CLS)** en cours avec un enjeu de renouvellement vers un CLS 2 à la mi-2018 sur des thématiques à négocier avec l'ARS Occitanie ;
- Animation du **Contrat territorial d'éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)** qui sera dans sa troisième et dernière année en 2018 avec le même enjeu de renouvellement ;
- Elaboration et validation du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** délégué par les Communautés de Communes au Pays dans un souci de cohérence territoriale ;
- Finalisation de la **Charte Forestière Territoriale (CFT)** afin de déboucher sur un programme d'actions concret ;
- Gestion des **Programmes Européens LEADER et Approches Territoriales Intégrées (ATI)**, l'année 2018 étant théoriquement consacrée à une évaluation à mi-parcours de ces programmes avec des conséquences de dégagement d'office en cas de non réalisation des objectifs ;
- Gestion du label « **Vignobles et Découvertes** » en lien avec les autres actions liées à la valorisation du patrimoine et la promotion de la destination touristique ;

L'année 2018 sera tout particulièrement consacré à un renforcement de l'action économique du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault avec la réintégration dans les locaux rénovés et agrandis de St André de Sangonis des services de l'Agence de développement économique : services liés à l'animation de la Pépinière d'entreprises, centre d'affaire, espaces de télétravail et de co-working, domiciliation d'entreprises, accueil de tous les partenaires économiques ... Il s'agira de faire de cet espace renouvelé, le lieu incontournable pour ceux qui entreprennent sur le Cœur d'Hérault.

Propositions 2018, ressources

Dans le contexte incertain décrit plus haut, le syndicat est conscient de l'effort fourni par ses membres pour son financement et propose ainsi de maintenir la participation par habitant des Communautés de communes, sachant que cette contribution communautaire représente près de 50% du budget total du SYDEL.

Estimations pour 2018 :

EPCI	2014 (7,37 €/hab)	2015 (7,36 €/hab)	2016 (7,28 €/hab)	2017 (6,706 €/hab)	Projection Population 2017/2018	6,706 € /hab	7,00 € /hab	7,50 € /hab
Communauté de communes Vallée de l'Hérault	256 706	256 371	258 920	248 650	37 080 37 159	249 188	260113	278693
Communauté de communes du Clermontais	191 923	192 773	193 152	183 800	27 409 27 590	185 018	193130	206925
Communauté de communes du Lodévois et Larzac	108 626	106 249	105 327	99 550	14 846 14 980	100455	104860	112350
TOTAUX	557 255	555 393	557 399	532 000	79 335 79 729	534663	558103	597968
évolution	- 1,01 %	- 1 %	+ 0,003 %	- 5 %		+0,5%	+4,68%	+11,03%

Le partenariat historique avec le Département de l'Hérault sera reconduit en 2018 malgré une légère baisse de la participation statutaire (157 500 euros) effectué en 2017 (- 10%). Dans ce cadre, le Contrat de Pays signé entre le Pays et le Département permet de mobiliser des crédits pour les partenaires du SYDEL mais apporte aussi un financement sur les actions portées par le SYDEL. Le Département est également engagé dans le soutien au Programme LEADER par le financement de 10% de la dépense d'animation du Programme.

La Région Occitanie qui soutient et finance à la même hauteur que le Département l'animation du Programme LEADER devrait également mettre en place dès cette année 2018 une contractualisation avec les territoires de projet avec le soutien à l'ingénierie territoriale. Le système d'appui au territoire n'étant pas encore connu à ce jour, nous nous proposons d'être prudent quant à la hauteur de ce nouveau dispositif. D'autre part, la Région apporte des cofinancements sur certaines dépenses d'animation : élaboration de la Charte Forestière de Territoire (21000 euros), animation de la Pépinière d'entreprises (32 000 euros/an).

L'Etat et ses établissements sont aussi présents dans les ressources du SYDEL, d'une part avec le cofinancement de la Mission santé par l'ARS Occitanie pour l'animation du Contrat Local de Santé (29000 euros / an), d'autre part cette année, avec l'ADEME qui apporte un financement pour l'élaboration du PCAET (47 000 euros). La DRAC enfin apporte une aide ponctuelle dans le cadre du CTEAC de 5000 euros.

L'Europe enfin permet de déployer plusieurs missions confiées au SYDEL par des financements importants : Programme LEADER, financé à 80% par le FEADER ; animation de la Pépinière d'entreprises grâce à la mobilisation du FSE ; enfin cofinancement de la Charte Forestière (50000 euros débloqué pour l'ensemble de l'action).

En conséquence, nous prévoyons de proposer un Budget Primitif 2018 stabilisé aux alentours de 1,2 million d'euros en fonctionnement.

Dépenses

Pour la section de fonctionnement, nous proposons une stabilisation des charges générales (O11) par rapport à 2017 et les charges de personnel, de gestion courante et autres charges seront ajustées et adaptées aux dépenses nécessaires à la réalisation de nos actions.

Notre autofinancement reste suffisant pour assurer le paiement des charges à caractère général, des autres charges de gestion courantes et des charges de personnel à missions constantes.

En 2018, nous serons contraint d'affecter une part importante de l'excédent en investissement afin d'équiper en mobilier et matériel les nouveaux locaux de la Maison de l'économie.

Budget annexe « SCoT »

En plus des Communautés de Communes, quelques contreparties financières permettent un soutien financier sur le budget annexe : l'Etat, suite à la sélection de notre dossier lors de l'Appel à projet « SCOT ruraux » ou l'ADEME, grâce à notre réponse à l'Appel à Projet « SCOT Facteur 4 ».

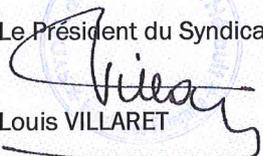
De plus, en complément de l'élaboration du SCOT, le territoire qui s'est engagé dans la mise en œuvre concertée du dispositif régional sur la revalorisation et la rénovation des Centres Bourgs. A ce titre, il sera accompagné par la Région dans cette phase d'accompagnement des communes (dossier en cours de montage).

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De prendre acte de la tenue de Débat d'Orientation Budgétaire

Clermont l'Hérault, le 4 décembre 2017
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 34 décembre 2017

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

Publiée le 4 décembre 2017
Transmise le 4 décembre 2017